Nations Unies A/AC.105/PV.403

Assemblée générale

Documents officiels

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

403e séance

Mardi 14 juin 1994, à 15 heures
Vienne

Président : M. Hohenfellner . . . . . (Autriche)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle

Le Président *(interprétation de l'anglais)* : Étant donné qu'aucun orateur ne souhaite prendre la parole sur ce point, le Comité a ainsi achevé son examen du point 8 de l'ordre du jour.

Organisation des travaux

Le Président *(interprétation de l'anglais)* : Je souhaite informer le Comité que je suis décidé à achever demain matin, au plus tard, l'examen du point 9 de l'ordre du jour. Au cours de la séance de demain matin, je voudrais également commencer les consultations officieuses sur la question de l'adoption de la première partie du rapport.

Cela signifie que je n'accepterai pas que les délégations fassent des interventions demain après midi, car je souhaite économiser le temps et l'argent des États Membres en réduisant l'utilisation des services de conférence. Je dois également avouer que je suis déçu par le fait que nous n'avons qu'un orateur pour la séance de cet après-midi. Vendredi après midi, nous avons tenu des consultations officieuses intensives sur la façon dont nous pouvions améliorer nos méthodes de travail. Je ne souhaite pas divulguer de secrets à ceux qui n'ont pas participé aux consultations officieuses, mais l'un des véritables problèmes que nous rencontrons est que les délégations ne sont pas prêtes à prendre la parole au moment voulu. Je prie donc instamment les membres d'intervenir dès que possible, de préférence cet après-midi, au titre du point pertinent de l'ordre du jour.

En tout état de cause, je tiens à répéter que j'ai l'intention d'achever l'examen du point 9 de l'ordre du jour, «Questions diverses», demain matin. Ensuite, immédiatement après la conclusion du point 9 de l'ordre du jour, nous tiendrons des consultations officieuses sur l'adoption du rapport, car je souhaite utiliser au mieux le temps qui est imparti au Comité.

Questions diverses

M. Sölendil (Turquie) *(interprétation de l'anglais)* : Je prends peut-être des risques en prenant le premier la parole sur un point aussi délicat. J'espère que d'autres me suivront.

Je souhaite brièvement répéter la position de la Turquie sur la question de la composition du Comité, qui doit être reflétée dans le procès-verbal.

La Turquie est devenue membre du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en 1977, en vertu de la résolution 32/196 B, adoptée le 20 décembre 1977 par l'Assemblée générale. Sur la base d'un accord à l'amiable au sein du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, en 1980, la Turquie a accepté de partager son siège avec la Grèce sur une période de roulement de trois ans. Nous avons ainsi laissé notre siège à la Grèce en 1993.

94-85888 (F)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chief of the Verbatim Reporting Section, room C-178, United Nations, New York, N.Y. 10017, USA. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

Cet accord avait été conclu à la condition qu'une solution serait trouvée rapidement au mode de roulement. Malheureusement, depuis 14 ans, cela n'a pas été le cas.

Actuellement, à l'instar des autres pays qui occupent des sièges par roulement, nous réitérons notre demande pour que ce mode de roulement soit éliminé et pour que nous puissions occuper notre siège de façon permanente. Nous sommes d'avis que le Comité doit mettre fin à cette situation incongrue à la présente session.

Ma délégation saisit cette occasion pour vous remercier, Monsieur le Président, des efforts utiles que vous avez déployés eu égard à cette question épineuse, et nous vous assurons de nouveau de notre plein appui dans la recherche d'une solution à ce problème.

Le document de travail publié sous la cote A/AC.105/1994/CRP.4 nous paraît donc un moyen acceptable de lancer le processus et doit être inclus dans le rapport du Comité.

M. Peranhos Velloso (Brésil) *(interprétation de l'anglais)* : Je voudrais faire une déclaration au titre du point 9 de l'ordre du jour pour présenter certaines questions de caractère très général qui, de l'avis de la délégation brésilienne, méritent d'être examinées avec grand soin.

Tout d'abord, nous pensons qu'il convient de parler des méthodes de travail du Comité, et notamment de celles du Sous-Comité juridique.

La délégation brésilienne est entièrement d'accord avec la façon dont vous dirigez nos travaux à la présente session, Monsieur le Président. La souplesse dont la présidence a fait preuve traduit la haute considération que vous inspirent personnellement les préoccupations exprimées par de nombreuses délégations, sans compromettre en aucune façon l'efficacité de notre comité.

Les consultations officieuses qui ont été tenues vendredi dernier sur la question des méthodes de travail ont débouché, à notre avis, sur des résultats très significatifs et très importants. Dans une atmosphère de transparence et d'ouverture, nous avons pu — grâce à un processus de remue-méninges collectif — réfléchir à la situation actuelle du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et au sort que nous voudrions lui voir réserver à l'avenir.

La décision de recommander que le Président du Sous-Comité juridique tienne, à sa prochaine session, des consultations sur les méthodes de travail de cet organe subsidiaire, y compris sur la définition de nouveaux points à inscrire éventuellement à l'ordre du jour, est particulièrement opportune. Nous estimons que c'est un bon point de départ pour se pencher, comme il se doit, sur la question de l'efficacité du Comité et de ses sous-comités.

La délégation brésilienne a également eu la possibilité de présenter sa position sur l'élargissement de la composition du Comité lors de la séance officieuse d'hier.

Nous appuyons la proposition du Président selon laquelle un élargissement devrait être limité à huit nouveaux membres seulement, devrait respecter un équilibre géographique et devrait être approuvé par consensus. Cette formule soigneusement pesée semble représenter le meilleur dénominateur commun pour les membres du Comité sur ce point.

Par conséquent, les interventions demandant l'établissement de critères qui devraient être remplis par les candidats ont paru quelque peu hors sujet. Il semble incontestable que tout État Membre intéressé de l'ONU, quel que soit son niveau de développement en matière de science et de techniques spatiales, a le droit de poser sa candidature au Comité. Après tout, l'objectif principal du Comité est de promouvoir la coopération internationale dans les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, au profit et dans l'intérêt de toute l'humanité. Nous devons donc faire de notre mieux pour éviter les jugements et les perceptions qui pourraient déboucher sur la discrimination, ce qui saperait ainsi le Comité que nous essayons justement de protéger et de renforcer.

Le Président *(interprétation de l'anglais)* : Je remercie le représentant du Brésil d'avoir montré son souci de bien utiliser les services de conférences à notre disposition et d'avoir pris la parole à cette occasion.

Une autre délégation voudrait-elle donner l'exemple pour essayer d'améliorer nos méthodes de travail et de faire preuve de souplesse en prenant la parole sur ce point de l'ordre du jour?

Tel ne semble pas être le cas. Je vais donc donner la parole à M. Jasentuliyana, qui, au nom du Comité des conférences, communiquera aux membres certaines informations portant directement sur nos méthodes de travail et sur leur rationalité.

M. Jasentuliyana (Directeur, Bureau des affaires spatiales) *(interprétation de l'anglais)* : Il s'agit d'une

communication émanant du Président du Comité des conférences, reçue par le Président, dans laquelle l'une des questions soulevées est la suivante : les organes comme notre comité dont les séances font l'objet de procès-verbaux doivent envisager la possibilité soit de voir cette pratique supprimée, soit d'examiner toute autre recommandation qui serait acceptable pour le Comité.

Je me suis renseigné auprès du Bureau des Services de conférence, qui a déclaré que le Comité aurait une autre possibilité : celle de disposer d'un procès-verbal où les interventions seraient transcrites dans la langue dans laquelle elles ont été prononcées. Les délibérations du Comité étant également enregistrées, on pourrait recourir aux bandes sonores en cas de besoin.

La deuxième possibilité pourrait être d'avoir une transcription complète des procès-verbaux uniquement dans les langues de travail de l'Organisation des Nations Unies — l'anglais et le français — plus les bandes. Telles sont les deux possibilités qui nous sont offertes.

Je ne sais pas si le Comité est en mesure actuellement d'approuver l'une de ces possibilités ou une éventuelle suspension des procès-verbaux. Par conséquent, à la lumière des consultations que nous avons eues vendredi, il serait peut-être plus prudent, pour le moment, de laisser le Groupe de travail discuter de cette question l'an prochain et ensuite faire éventuellement une recommandation. Le Secrétariat pourrait alors être en mesure de proposer d'autres possibilités.

Le Président *(interprétation de l'anglais)* : Je suis d'accord avec M. Jasentuliyana. Je pense qu'il serait très difficile, à ce stade des travaux du Comité, d'aboutir à une décision ou recommandation définitive au sujet de la première ou de la seconde possibilité offerte aux termes des recommandations du Comité des conférences, car j'ai entendu certaines délégations, durant les consultations officieuses, critiquer en particulier la non-utilisation ou la mauvaise utilisation des autres langues de travail de l'Organisation des Nations Unies. Je ne vais pas intervenir au sujet de ces positions car, en ma qualité de Président, je dois être absolument impartial. Je suggère, dès lors, d'inscrire ce point — et je laisse au Secrétariat le soin de rédiger un libellé de paragraphe pertinent — à l'ordre du jour du Groupe de travail qui examinera l'ensemble des méthodes de travail et fera une référence particulière aux recommandations du Comité des conférences.

Avant de lever la séance, je voudrais rappeler aux représentants que nous reprendrons nos travaux demain à 10 heures précises, comme d'habitude, afin de terminer notre examen du point 9 de l'ordre du jour, et ensuite entamer l'examen du rapport au cours de consultations officieuses. Nous procéderons à «la première lecture», au cours de ces consultations informelles, de la première partie du rapport qui va être préparé par le Secrétariat.

M. Hodgkins (États-Unis d'Amérique) *(interprétation de l'anglais)* : Est-ce que le rapport — ou certaines parties de ce rapport — sera disponible demain avant le début de notre réunion? Devons-nous nous enquérir auprès du bureau de la distribution?

M. Jasentuliyana (Directeur du Bureau des affaires spatiales) *(interprétation de l'anglais)* : J'ai été informé que la distribution normale aux missions aura lieu à 6 heures du matin et que la première partie du rapport sera mise à la disposition des délégations, ici dans cette salle.

La séance est levée à 15 h 25.